Amendement 55
Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR
Les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, le droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international et la situation humanitaire à Gaza

Proposition de résolution commune
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	D quater. considérant que plusieurs organisations non gouvernementales ont documenté l'utilisation de phosphore blanc par les autorités israéliennes lors de leurs attaques, ce qui est interdit par la convention sur les armes chimiques; que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a déclaré qu'il lui fallait plus de temps et un meilleur accès afin de pouvoir enquêter sur ce crime de guerre présumé;

Or. en

Amendement 56
Manon Aubry
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR
Les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, le droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international et la situation humanitaire à Gaza

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1

Proposition de résolution commune	*Amendement*
1. condamne avec la plus grande fermeté les attentats terroristes et les meurtres abjects commis par le Hamas contre Israël et sa population et exprime son soutien à l'État d'Israël et à sa population; réaffirme que l'organisation terroriste Hamas doit être éliminée;	1. condamne avec la plus grande fermeté les attentats terroristes et les meurtres abjects commis par le Hamas contre Israël et sa population et exprime son soutien à l'État d'Israël et à sa population; réaffirme que l'organisation terroriste Hamas doit être éliminée ***sans mettre en danger la vie des civils, conformément au droit international***;

Or. en

Amendement 57
Mick Wallace, Clare Daly
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR
Les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, le droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international et la situation humanitaire à Gaza

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1

Proposition de résolution commune	*Amendement*
1. condamne avec la ***plus grande fermeté*** les ***attentats terroristes*** et les ***meurtres abjects commis*** par le Hamas contre ***Israël*** et ***sa population*** et ***exprime son soutien*** à ***l'État d'Israël*** et à ***sa population***; ***réaffirme que l'organisation terroriste Hamas doit être éliminée***;	1. condamne avec la ***même intensité toutes*** les ***attaques contre des civils innocents*** et ***toutes*** les ***violations du droit humanitaire international; condamne dès lors tant les attaques menées par le Hamas et d'autres groupes contre des civils israéliens que la politique israélienne de punition collective contre Gaza, y compris le refus de l'acheminement de l'aide et d'approvisionnement en denrées alimentaires, en eau et en électricité, l'emploi de frappes aériennes et les attaques à l'arme chimique contre des civils palestiniens, la publication d'un ordre d'évacuation illégal visant plus d'un million de personnes et les attaques contre des files de personnes tentant de fuir vers un endroit plus sûr; présente ses plus sincères condoléances à toutes les victimes et à leurs familles; souligne qu'il s'agit d'actes criminels et d'une violation de la convention de Genève;***

Or. en

Amendement 58
Manu Pineda, Marc Botenga, Chris MacManus, Mick Wallace, Clare Daly
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR
Les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, le droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international et la situation humanitaire à Gaza

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	1 bis. condamne, avec la plus grande fermeté, les attaques israéliennes brutales menées au moyen de frappes aériennes ou en utilisant des armes chimiques contre la population civile de la bande de Gaza, y compris dans des zones densément peuplées et contre des infrastructures civiles telles que des écoles et des hôpitaux, attaques qui ont tué plus de 3 000 personnes, dont 1 000 enfants; présente ses plus sincères condoléances aux victimes et à leurs familles; souligne que ces attaques constituent des crimes de guerre et une violation de la convention de Genève;

Or. en

18.10.2023

B9-0436/2023 }
B9-0442/2023 }
B9-0444/2023 }
B9-0445/2023 }
B9-0448/2023 } RC1/Am. 59

Amendement 59
Mick Wallace, Clare Daly
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR
Les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, le droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international et la situation humanitaire à Gaza

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune	*Amendement*
	1 ter. condamne l'occupation de la Palestine par Israël depuis 75 ans, qui se fonde sur le concept de suprématie ethnique, le déplacement violent et l'expropriation du peuple palestinien, et le vol et la colonisation de ses terres; condamne les politiques d'annexion et de colonisation illégale menées par Israël, son recours de longue date à une violence d'État éhontée contre les Palestiniens, leurs villages et leurs communautés, et sa mise en place d'un régime d'apartheid en Palestine; condamne notamment la décision d'Israël d'imposer un blocus de la bande de Gaza pendant 16 ans, la création délibérée, par Israël, d'une crise humanitaire permanente dans ce territoire, et les attaques militaires indiscriminées menées de manière récurrente par Israël à Gaza, ce qui constitue une violation flagrante du droit humanitaire international; estime que ces éléments font partie des facteurs qui ont provoqué la crise actuelle;

Or. en